

**M. Arnaud Lesaunier,**  
**Directeur général délégué**  
**aux ressources humaines et à l'organisation**  
**de France Télévisions**  
**7, Esplanade Henri de France**  
**75907 Paris cedex 15**

Paris, le 17 octobre 2018

Objet : **Saisine sur la situation des non permanents**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'Accord de Groupe France Télévisions du 8 décembre 2008 sur l'amélioration du dialogue social, et afin d'anticiper un conflit collectif, les syndicats signataires vous demandent d'organiser une réunion dans les délais prévus par l'Accord afin d'évoquer la question du seuil de jours de collaboration des CDD et CDDU.

### **Non aux seuils de jours pour les personnels précaires**

La direction a décidé de plafonner les collaborations annuelles à 80 jours pour les CDDU (intermittents) et 120 jours pour les CDD classiques depuis le 1er janvier 2018 !

Alors que la fin de l'année approche, bon nombre de collègues CDD, intermittents ou occasionnels, ont atteint ces seuils. Des dérogations étaient possibles jusqu'alors mais la direction a décidé de supprimer toutes les autorisations de dérogations jusqu'à la fin de l'année. Les refus de contrats se multiplient alors que beaucoup étaient déjà planifiés jusque fin décembre, lissage de l'activité oblige. De nombreux collègues se retrouvent ainsi brutalement sans travail ce qui est inacceptable.

Les planificateurs et leurs assistant·e·s, mis devant le fait accompli sont maintenant dans une grande difficulté pour trouver de nouveaux CDD. Une politique de l'emploi absurde qui va même jusqu'à autoriser l'immatriculation de nouveaux CDD pour pallier l'absence de ceux qui font pourtant déjà l'affaire. La gestion des absences est ainsi rendue problématique et risque de le devenir plus encore avec les congés de fin d'année. Tout le monde fait donc les frais de cette politique désastreuse.

Les syndicats signataires de cette saisine demandent donc à la direction :

- De supprimer ce dispositif de seuil à 80 jours pour les intermittents et 120 jours pour les CDD occasionnels.
- L'ouverture d'une négociation sur la requalification des salariés précaires.

Pour ces raisons, nous vous demandons de nous recevoir de façon urgente, conformément à l'accord sur le dialogue social.

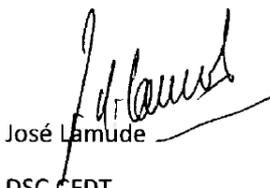
Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour la CGT



Marc Chauvelot,  
DSC CGT

Pour la CFDT



José Lamude  
DSC CFDT

Pour le SNJ



Raoul Advocat,  
DSC SNJ